

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 août 2019, à 19h30, à la salle du conseil d'Authier-Nord.

Sont présents :

Maire Alain Gagnon
Conseillères Cécile Hélie
Lorrie Gagnon
Andrée Labranche
Noëlla Dubé
Conseiller : Gilles Dubé

Absence : Le conseiller Steve Bruneau

Madame Élise Gagnon agit comme secrétaire.

Public : Quelques propriétaires du Chemin de la Plage.

1-Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

Le maire, Alain Gagnon, constatant le quorum, ouvre la séance à 19h30.

2019-08-01 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2-Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019.

2019-08-02 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le procès-verbal du 2 juillet 2019 soit accepté tel que présenté en y apportant les corrections suivantes : au point 3, lire **(superficie de son territoire (94%) coule au nord, 52% est considéré comme milieux humides)**, à la fin du paragraphe, lire **regroupement des MRC en 3 organismes pour l'ensemble des territoires**, au point 13, rajouter à la fin de la phrase, et la **zone villégiature**, et au point 20, résolution 2019-07-14, lire comme suit : **vérifications nécessaires. Une demande d'autorisation relative à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées sera par la suite rédigée.**

3-Affaires en découlant.

Désistement de la personne engagée pour remplacer madame Micheline Trudel.
Travaux de coupe du TNO donnés à Groupement forestier coopératif Abitibi.

4-Approbation des comptes.

2019-08-03 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par le conseiller Gilles Dubé, et unanimement résolu que les dépenses suivantes soient adoptées.

Salaires payés	:	6,712.01\$
Comptes payés	:	68,573.00\$
Comptes à payer	:	<u>3,110.21\$</u>
Pour un total	:	78,395.22\$

5-Adoption de la correspondance.

2019-08-04 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Période de questions (10 minutes).

Des propriétaires résidant au Chemin de la Plage désirent des informations relatives à l'aide financière qu'accorde la municipalité pour des travaux dans leur chemin privé, ainsi que sur la zone d'intervention spéciale.

7-Résolutions.

1. Zones d'interventions spéciales (ZIS). Appui à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'appuyer la MRC d'Abitibi-Ouest dans leur démarche relative à l'exclusion de son territoire de la zone d'intervention spéciale. Envoyer également une résolution de la municipalité d'Authier-Nord dans le même sens.

1.1 Appui à la MRC d'Abitibi-Ouest - Zones d'interventions spéciales (ZIS)

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) reconnaît l'objectif du gouvernement du Québec visant à favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

ATTENDU QUE le territoire de la MRCAO, soit : 99,4 % de sa superficie est situé au nord de la ligne de partage des eaux du Saint-Laurent; les eaux du territoire coulent dans le bassin versant de la baie James et de la baie d'Hudson (cartographie en annexe);

ATTENDU QUE le niveau des eaux de notre territoire est principalement contrôlé et régularisé par des barrages, lesquels sont gérés soit par une entreprise privée, ainsi qu'un barrage localisé à Iroquois Falls, en Ontario et soumis aux lois et règlements de cette province;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRCAO, en milieu de villégiature, quelques propriétés ont eu un niveau d'eau plus élevé que par les années passées, il s'agit là, d'un phénomène très rare et inusité;

ATTENDU QUE le meilleur moyen d'assurer la sécurité publique et un développement durable pour la MRCAO et ses municipalités est une intervention de votre ministère, Madame la Ministre, ou de votre gouvernement, auprès du gouvernement de l'Ontario, afin de régulariser le niveau de l'eau, en période printanière;

ATTENDU QU' un rapide, localisé à Rapide-Danseur dans la MRCAO, pourrait bénéficier de travaux afin de faciliter l'écoulement des eaux vers le lac Abitibi;

ATTENDU QUE les normes relatives aux plaines inondables sont déjà à notre Schéma d'aménagement et de développement révisé, entré en vigueur le 17 mars 2017;

VU la très faible densité d'occupation du territoire des municipalités de la MRCAO, toutes mesures additionnelles limitant les constructions ont un effet catastrophique, alors que votre intervention, Madame la Ministre ou celle de votre gouvernement, rejoint l'objectif recherché par votre ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que la municipalité d'Authier-Nord appuie la démarche de la MRC d'Abitibi-Ouest et :

- **DEMANDE** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès des gestionnaires de barrages, dont celui localisé à Iroquois Falls, ainsi qu'auprès du gouvernement de l'Ontario afin de régulariser le niveau d'eau du lac Abitibi de manière à maintenir celui-ci à son plus bas niveau, en période printanière;
- **DEMANDE**, en outre, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès de ses collègues afin de réaliser les travaux nécessaires au rapide localisé à Rapide-Danseur, favorisant ainsi un meilleur débit pour l'écoulement des eaux;

ET, POUR TOUS LES MOTIFS ÉVOQUÉS,

- **VOUS DEMANDE** Madame la Ministre, d'exclure le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest de la zone d'intervention spéciale (ZIS).

2019-08-06

1.2 Demande d'exclusion de la zone d'intervention spéciale (ZIS).

Demande d'exclusion de la zone d'intervention spéciale (ZIS)

ATTENDU QUE suite aux inondations de 2017 et 2019, le gouvernement du Québec a pris la décision d'adopter un décret dans lequel des zones d'interventions spéciales (ZIS) ont été identifiées;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord comprend le gouvernement du Québec à vouloir une meilleure gestion des zones inondables suite aux inondations de 2017 et 2019 survenues dans quelques régions;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire faire part au gouvernement du Québec que la décision prise quant à ce décret ne s'applique nécessairement pas dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité désire informer le gouvernement du Québec que sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, 99,4% de sa superficie est situé au nord de la ligne de partage des eaux du Saint-Laurent, soit sur le bassin versant de la baie James et de la baie d'Hudson;

ATTENDU QUE le niveau d'eau des lacs et rivières situés sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest est contrôlé et régularisé notamment par des barrages, dont deux (2) sur la rivière La Sarre, ainsi que par le barrage d'Iroquois-Falls de la rivière Abitibi, qui est situé au nord-est de l'Ontario;

ATTENDU QUE certaines propriétés situées en milieu de villégiature sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest ont déjà été inondées mais que ces inondations n'ont pas été causées par des crues printanières exceptionnelles, mais plutôt par une mauvaise gestion des barrages;

ATTENDU QU' aucune propriété n'a été inondée sur les rives du Lac Macamic, sur le territoire de la municipalité d'Authier-Nord;

ATTENDU QUE toutes les mesures prises dans ce décret et qui, entre autres, interdisent les constructions ou les rénovations, ont un effet catastrophique sur les municipalités ayant une faible densité d'occupation, et qui en plus, pénalisent sévèrement les propriétaires en bordure du lac Macamic (les valeurs des propriétés);

ATTENDU QUE que les normes relatives aux plaines inondables sont déjà intégrées au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu :

QUE la municipalité d'Authier-Nord intervienne auprès du ministère des Affaires municipales de l'Habitation (MAMH), afin que la MRC Abitibi-Ouest et la municipalité d'Authier-Nord, de façon plus spécifique, soient exclues du territoire d'application de la zone d'intervention spéciale (ZIS) décrété par le gouvernement du Québec le 17 juin 2019;

QU' une copie conforme de cette résolution soit acheminée à Madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, monsieur Denis Moffet, directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à monsieur Jaclin Bégin, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

- 2019-08-07 **1.3 Communiqué à la population.**
Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de faire parvenir à tous les contribuables (municipalité et propriétaires de chalets), un communiqué les informant de la correspondance reçue et envoyée concernant les zones d'interventions spéciales (ZIS) afin de rassurer les gens concernés par le décret adopté par le gouvernement du Québec, suite aux inondations survenues au printemps dernier.
- 2019-08-08 **2. Colloque ADMQ pour la directrice générale.**
Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que la directrice générale se rende au colloque de l'ADMQ, qui se tiendra à Lorrainville les 12 et 13 septembre prochain. Le coût du colloque est de 240\$. Ses frais de déplacement ainsi que sa chambre de motel seront remboursés.
- 3. SPCA.**
La directrice générale donne les nouvelles informations à propos de la récupération des animaux. Les conseillers retravailleront sur ce dossier et pourraient conclure une entente pour 2020.
- 4. Bacs à fleurs.**
La conseillère Lorrie Gagnon présente des modèles de bacs à fleurs. Vérifications à faire auprès des Serres Gallichan.
- 5. Facture reliée aux travaux exécutés dans le Chemin du Domine Bel-Mik.**
Monsieur Pierre Ouellet, représentant du comité Bel-Mik, a transmis la facture reliée aux travaux inscrits dans leur demande de financement pour leur projet d'amélioration de leur chemin.
- 2019-08-09 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de faire parvenir à monsieur Pierre Ouellet, (représentant du comité Bel-Mik), un montant de 500\$ comme aide financière pour leur projet d'amélioration de leur chemin.
- 8- Allocation de départ à un élu.**
Article 30.1 du Code municipal : une municipalité locale verse une allocation de départ à la personne qui cesse d'être membre du conseil après avoir accumulé au moins deux années de service créditées au régime de retraite constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux. Aucun régime de retraite n'est offert dans notre municipalité. Également, la municipalité doit avoir un règlement se rapportant à cet effet.
- 9-Voirie**
- 1. Aide financière pour la voirie locale.**
Madame Kate Beaulieu, adjointe administrative pour la députée Suzanne Blais a confirmé par téléphone à la directrice générale, qu'une aide financière pour la voirie locale de 20,000\$ a été accordée à la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.
- 2. Tecq.**
Un montant de 183,751\$ est encore disponible dans le cadre de la Tecq. Les travaux qui restent à faire dans ce programme sont : les trottoirs, des transitions ainsi que la réfection d'une infrastructure municipale.
- 3. Trottoirs.**
En attente de soumissions.
- 4. Pont 00265 (Beaver).**
Une première partie du pont P-00265 a été réparée l'année dernière. Les matériaux nécessaires à compléter la deuxième partie ont été commandés.
- 5. Fauchage du foin en bordure des chemins par Jérémie Deslongchamps.**

2019-08-10

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de payer à monsieur Jérémie Deslongchamps, 725\$ (deuxième année de son contrat) pour le fauchage du foin en bordure des chemins.

10-Téléphonie IP.

Des démarches ont été commencées en ce qui a trait à la téléphonie IP. Trois soumissions ont déjà été reçues. (Télébec, les Entreprises Combinées et Orizon Mobile). Monsieur Sylvain Caron, qui est présent à la séance, et qui représente la compagnie « Vers l'Avenir », donne également des informations. À ramener à une séance ultérieure.

11- Borne électrique.

Installer une borne électrique dans la municipalité pourrait être intéressant. Faire des recherches à savoir s'il existe des subventions à ce sujet. Quel est le prix d'une borne électrique. À ramener à une séance ultérieure.

12-Photocopieur.

Un représentant de Larouche Bureautique a présenté à la directrice, un nouveau photocopieur, reconditionné avec une étude de rentabilité versus le photocopieur que la municipalité possède déjà.

13-Période de questions.

Aucune question.

14-Questions diverses.

Tonnage total pour 2018 : Pour l'année 2018, le tonnage pour la collecte de déchets totalise 59.62, et de 21.57 pour ce qui est de la collecte du recyclage. Sensiblement la même chose que les années antérieures.

Feux d'artifice : Porter une attention spéciale lors de la location de la salle. Les feux d'artifice devront dorénavant se faire à l'ancien terrain de balle.

Fossé : Madame Danielle Neveu désire fermer son fossé entre sa résidence et celle de monsieur Réal Auger. Ce fossé communique également avec la salle municipale. Elle s'informait si la municipalité voulait contribuer.

Asphaltage : Monsieur Alexandre Paquet est venu rencontrer le maire afin de voir les travaux d'asphaltage qui sont à faire à divers endroits (transitions dans des rangs + village).

Terrain de balle : Une idée a été proposée au maire concernant un enclos pour chevaux au terrain de balle. Des concours d'habileté, des promenades à chevaux, etc, pourraient être présentés.

Borne-fontaine : De la colle industrielle à PVC doit être achetée afin de procéder à la réparation finale.

Pelle-débroussailleuse : Des informations sont demandées relatives au travail exécuté pour qui, et où, par la pelle ou la débroussailleuse.

Radar : La municipalité devra faire des pressions au MTQ concernant les radars de vitesse qui ne sont pas tolérés dans l'emprise de celui-ci.

Pavillon Bellefeuille d'Authier-Nord : Installation des paniers de basket-ball avant la rentrée. Un dîner de la rentrée sera offert, encore cette année, à tous les élèves du pavillon Bellefeuille d'Authier-Nord.

2019-08-11

Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'offrir un dîner de la rentrée (hamburgers, légumes, jus et desserts) aux élèves du pavillon Bellefeuille d'Authier-Nord à l'occasion de la rentrée scolaire. Ce dîner sera offert le 6 septembre prochain. Quelques conseillers seront présents pour offrir le service aux élèves.

15-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 22h18.

Alain Gagnon, Maire

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.